

# Projet Educatif Territorial (PEdT) 2025-2028



**Durée du PEDT** : 3 ans

**Nom du pilote du PEDT : Nadine TUYPENS**

Fonction : Directeur du Service Enfance, Petite Enfance – Ville de Saint-Claude

Adresse : Hôtel de Ville – 32, rue du Pré – 39200 SAINT-CLAUDE

Téléphone : 03 84 41 42 89 / 06 30 52 42 79

Adresse électronique : [direction.enfance@mairie-saint-claude.fr](mailto:direction.enfance@mairie-saint-claude.fr)

**Nom du Responsable Enfance : GRICH Fabienne**

Adresse : Hôtel de Ville – 32, rue du Pré – 39200 SAINT-CLAUDE

Téléphone : 03 84 41 42 47 / 07 57 02 61 38

Adresse électronique : [responsable.enfance@mairie-saint-claude.fr](mailto:responsable.enfance@mairie-saint-claude.fr)

# Préambule:

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

*Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »*

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en oeuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1er degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une reflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale: les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

## Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse [pedt-jura@ac-besancon.fr](mailto:pedt-jura@ac-besancon.fr):

- Annexe 1 PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en oeuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

# ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

## ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

### 1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

- Territoire concerné : Ville de Saint Claude
- Existence d'une convention globale de territoire : oui      non  
Si oui, identifier les axes en lien avec la politique éducative locale/ la continuité éducative :
- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : oui      non

### 1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Ville de Saint-Claude
- Périscolaire : Ville de Saint-Claude
- Extrascolaire : Ville de Saint-Claude

### 1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école ( primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
Ville de Saint-Claude	Groupe scolaire des AVIGNONNETS	Maternelle ( Franche-Comté ) & Élémentaire	Publique
Ville de Saint-Claude	École CHRISTIN	Maternelle	Publique
Ville de Saint-Claude	École du TRUCHET	Élémentaire	Publique
Ville de Saint-Claude	École ROSSET	Maternelle	Publique
Ville de Saint-Claude	École du CENTRE	Élémentaire	Publique

Ville de Saint-Claude	École MOUTON	Maternelle	Publique
Ville de Saint-Claude	École du FAUBOURG	Élémentaire	Publique
Ville de Saint-Claude	Institution Saint Oyend	Maternelle & Élémentaire	Privée

## ETAPE 2: Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

### 2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

Effectifs écoles maternelles :

- Christin : 53
- Avignonnets maternelle (Franche-Comté) : 41
- Mouton : 37
- Rosset : 54
- Saint Oyend (privé) : 46

Effectifs écoles élémentaires publiques :

- Avignonnets élémentaire :80
- Centre :95
- Faubourg :68
- Truchet :98
- Saint Oyend (privé) :72

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	185	46	231		31
Six ans et plus	341	72	269		/
Total	526	118	500		31

### 2.2 Spécificités territoriales :

Zone de montagne, 2 sites prioritaires de la politique de la Ville (23% de la population communale, 3 écoles situées sur un quartier prioritaire), Réseau d'éducation prioritaire (REP)

### 2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour :

- 2 circuits de ramassage scolaire extra muros sont mis en place pour les enfants des communes rattachées fréquentant les écoles de la ville.
- Un réseau de transport urbain permet aux enfants situés intra-muros de se rendre à l'école. Ce sont surtout les enfants scolarisés à l'école du Faubourg qui utilisent ce service.
- Porté par la Ville de Saint-Claude, ce service a été transféré à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- ✓ Transport scolaire extra-urbain :

**Ligne La Main Morte / le Pontet /Chaumont / Saint-Claude** : enfants scolarisés en primaire  
**Matin :** Départ - La Main Morte : 8h Arrivée Saint-Claude (Cathédrale) : 8h24  
**Soir :** Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 16h35 Arrivée – La Main Morte : 17h02

**Ligne Ranchette / Chevry / Saint-Claude** : enfants scolarisés en primaire  
**Matin :** Départ - Ranchette : 7h52 Arrivée Saint-Claude (Place J. Faizant) : 8h18  
**Soir :** Départ – Saint-Claude (Faubourg école) : 16h50 Arrivée – Ranchette : 17h34

- ✓ Transport urbain :

Départ Chabot à 8h07, arrivée école Faubourg à 8h24  
Départ Miroir à 8h20, arrivée école Faubourg à 8h24  
Départ Tomachon à 8h28, arrivée école Faubourg à 8h32

Départ école Faubourg 11h38  
Arrivée Tomachon à 11h40 / Miroir à 11h44 / Chabot à 11h48

Départ Chabot à 13h10, arrivée école Faubourg à 13h18  
Départ Tomachon à 13h21, arrivée école Faubourg à 13h23  
Départ Miroir à 13h19, arrivée école Faubourg à 13h23

Départ école Faubourg à 16h38  
Arrivée Tomachon à 16h42 / Miroir à 16h42 / Chabot à 16h54

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- ✓ Environ 1h00

#### 2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
Périscolaire Centre Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Truchet Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Faubourg Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Avignonnets Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Rosset Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Mouton Saint-Claude	x	x	x		
Périscolaire Christin	x	x	x		

Saint-Claude	
Péri et extrascolaire	X
Chabot	X
Saint-Claude	

## 2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) :

Rien à déclarer

## 2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Local / lieu	distance / école	disponibilité	remarques
Écoles (BCD, salles informatiques, salles de motricité, salle de repos...). Hors salle de classes*	Sur place	En dehors des heures de classe	<i>Établissement d'une charte de bon usage des locaux Matériel et mobilier transportable, mutualisable (avec mise en place d'une convention)</i>
Salles de sports (gymnase des Avignonnets, Palais des Sports, Val de Bienne) Stade de Serger Stade des Champs de Bienn	Entre 5 et 30 minutes	Créneaux répartis entre les différentes associations et écoles Attribution des salles en début d'année	<i>salles adaptées pour des activités physiques</i>
Conservatoire intercommunal	Entre 5 et 20 minutes		
Médiathèque	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Musée de l'Abbaye Musée de la Pipe et du Diamant Monde des Automates Maison du Peuple	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Caveau des artistes	Entre 5 et 20 minutes		
Environnement naturel proche pour toutes les écoles	Sur place		
Espace Mosaïque aux Avignonnets	Entre 5 et 20 minutes	À la demande	
Salle Bavoux Lançon Salle de tennis de table	Entre 5 et 20 minutes	Créneaux disponibles en dehors de ceux utilisés par le « Condat Club »	<i>Locaux Ville Gestion de la salle : « Condat Club »</i>
Parcs municipaux (Truchet, Cathédrale...) et Citys Stades (Chabot, Faubourg, Tomachon, Avignonnets...)	À proximité des écoles		
Associations impliquées dans les projets : Jardins partagés, CPIE, Arts Plastiques du haut Jura, Basketball, Handball, La Fraternelle	Entre 5 et 20 minutes		Projets annuels en direction des écoles, financés par la Ville, l'Etat ou les coopératives scolaires

### **Parcours sportif :**

Rencontres sportives tout au long de l'année scolaire et tout au long de la scolarité de l'élève (de la maternelle au CM 2) : ces rencontres sportives ont lieu en fin de cycle après un minimum de 6 séances d'apprentissages dans la discipline.

- ✓ Rencontre GS/ CP au Stade de Serger pour des jeux traditionnels (ETAPS de la mairie, enseignants et cpc de l'E.N.)
- ✓ Rencontre Athlétisme au stade de Serger (Club d'athlétisme de Saint-Claude, ETAPS et enseignants)
- ✓ Tournoi de balle au capitaine au palais des sports (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale)
- ✓ Jeux des neiges à Lajoux (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, service de damage de la CCHJSC, parents d'élèves agréés)
- ✓ Tournoi de rugby (Club de rugby de Saint-Claude, ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, parents d'élèves)
- ✓ Cycle natation à la piscine des Moussières (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, parents d'élèves agréés).

### **Parcours culturel :**

Les élèves de la ville de Saint-Claude ont accès tout au long de l'année et de leur scolarité à différents équipements culturels :

- ✓ 2 à 3 séances de cinéma par an à la Maison du Peuple (Financement coop ou association des écoles)
- ✓ 2 à 3 spectacles présentés au café ou au théâtre de la Maison du Peuple, choisis par les enseignants dans une offre présentée par l'équipe de la Fraternelle et financée par la Ville et la Cités éducatives.
- ✓ 3 visites à la médiathèque de la CCHJSC, possibilité d'emprunter des documents pour les classes et visite des expositions et du fonctionnement de la médiathèque.
- ✓ Galerie des artistes (entrée gratuite pour les scolaires)
- ✓ Musée de l'Abbaye (visite gratuite et ateliers payants)
- ✓ La Maison du Peuple (atelier d'imprimerie pour les scolaires, visite des expositions)
- ✓ Salon des Métiers d'Art (visite gratuite pour les classes au palais des sports).
- ✓ Salon FINA (photographie de la faune et de la flore) : visite gratuite pour les classes au palais des sports).

### **Parcours citoyen:**

- ✓ Semaine de la sécurité routière (Permis piéton et permis vélo en partenariat avec le service des Sports, la police municipale, le Service Enfance, Petite enfance, l'Éducation Nationale, le SDIS 39)
- ✓ Apprendre à porter secours (Enseignants et SDIS 39)

- ✓ Apprendre à se comporter face à un danger (exercices alerte incendie et attentat -intrusion effectués au sein des écoles).
- ✓ Intervention du CDIFF dans les classes (relations filles / garçons, jeux genrés, etc ...)
- ✓ Connaissance et respect de l'environnement (CPIE, jardins partagés, Maison du parc à Lajoux).

Parcours santé:

- ✓ Interventions de l'association Oppelia / Passerelle 39 dans les écoles (conduites addictives)

Les projets du CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) et du CRE (Contrat de Réussite Educative) s'appuient sur les priorités du REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) et les enjeux du Contrat de Ville qui ont pour mission de réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

**Contrat de Réussite Éducative (CRE)**

Le Programme de Réussite Educative dénommé CRE à Saint-Claude existe depuis 2007.

Depuis 2017, de 20 à 30 jeunes de 6 à 16 ans bénéficient du dispositif chaque année.

En 2017 le temps de coordinateur du dispositif-référent de parcours est passé d'un ETP (Equivalent Temps Plein) à 0.5 ETP.

Le dispositif vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative.

Il importe, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant dans ce projet. Elle est donc accompagnée en ce sens.

Le PRE est un levier permettant de mobiliser les dispositifs de droit commun. Il articule, complète et prolonge les actions de ses partenaires.

A Saint-Claude, ses deux objectifs principaux sont la prévention du décrochage scolaire et l'ouverture sociale et culturelle. Son axe santé reste à développer.

Le CRE porte des actions comme de l'accompagnement scolaire, par un tutorat individuel effectué les mercredis par des lycéen-ne.s rémunéré-e.s ; des ateliers d'ouverture culturelle ou d'expression artistiques.

Il oriente également les jeunes et leurs familles sur des activités locales dont il peut, pour certaines, prendre en charge le coût.

Par son axe santé, il a la possibilité de mettre en place des sessions art-thérapie ou de sophrologie.

Par ses différents comités, le CRE anime des temps de concertation entre les acteurs du territoire. Il effectue ainsi de manière pluridisciplinaire le suivi des jeunes et de leurs familles et réoriente ses actions en tenant compte des besoins locaux.

Le CRE est financé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et la Ville de Saint-Claude. C'est l'Etat qui donne les instructions relatives aux PRE.

**Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Depuis 2019-2020, le CLAS est porté par le Service Enfance, Petite Enfance. Il s'est rapproché du Contrat de Réussite Educative (CRE) grâce à une coordination commune.

Les ateliers sont organisés deux fois par semaine sur chaque école élémentaire de la Ville en QPV pour des groupes de 8 ou 9 enfants. Sur la période scolaire de novembre à juillet.

Le fil conducteur des ateliers du CLAS est l'expression orale, la consolidation de la langue française et la coopération avec comme visée une progression des enfants en autonomie.

Pour chaque groupe, chaque semaine, un atelier de 1h30 (16h30 à 18h00) est dédié à un temps de travail personnel suivi d'un jeu ou d'une activité ; un atelier de 2h00 (16h30 à 18h30) est dédié à un projet de découverte, d'ouverture sociale et culturelle ou de cohésion en partenariat avec la médiathèque.

Chaque atelier est animé par 2 accompa<sup>2</sup>gnat.eur.rice.s.

Exemples de projets : Fresque éphémère collaborative à Espace Mosaïque, atelier d'écriture et de représentation théâtrale, cycle de jeux coopératifs, ateliers cuisine.

L'accompagnement à la parentalité est individualisé et s'adapte aux caractéristiques des 2 sites. Les projets font l'objet de restitutions auprès des parents.

Le CLAS est mis en œuvre en concertation avec les deux écoles, qui orientent les enfants et font part de leurs besoins. Le CLAS s'inscrit activement dans le réseau partenarial et institutionnel.

Le CLAS est financé par la Ville de Saint-Claude, la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). C'est la CAF qui définit le cahier des charges.

### **Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)**

Le dispositif REP de Saint-Claude est composé de 3 écoles: maternelles Mouton, élémentaires du Faubourg et Groupe scolaire des Avignonnets (maternelle et élémentaire).

Il est cadre par un Contrat d'Objectifs Scolaires (C.O.S); ces objectifs se déclinent en 4 priorités:

- I. Renforcer la maîtrise de la langue française et de la culture humaniste
- II. Acquérir les compétences sociales et civiques
- III. Assurer un suivi individualisé et la fluidité du parcours scolaire
- IV. Développer les relations avec les familles

Ces priorités sont développées dans les actions menées d'une part au sein des classes (actions relatives à l'aide pédagogique, à la liaison intercycle), des écoles (accompagnement éducatif) et d'autre part, avec les partenaires de la politique de la ville (centre social, CRE)

## ETAPE 3: Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

### **Point d'attention :**

- *S'il existe 1 site spécifique qui accueille les enfants uniquement le mercredi et distant de l'école, il convient de remplir la rubrique « ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI »*
- *Pour les autres sites où école et accueils périscolaires sont en proximité, il convient de remplir 1 rubrique « SITE » pour chacun d'eux.*

### **❖ ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI**

**NOM du SITE : MAISON DE LA PETITE ENFANCE (accueil des 2 mois  
½ à 4 ans ans)**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2 mois à 3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	35	0	35
Pause méridienne : 11h30-13h30	35	0	35
Horaires après-midi : 13h30-18h30	35	0	35

### **Les locaux et le matériel :**

La Maison de la Petite Enfance dispose d'un bâtiment rénové et équipé de salles spécifiques en fonction de l'âge des enfants. Du matériel adapté agrémente les espaces et une cour permet des activités de plein air variées grâce à un sol amortissant et une partie en herbe.

### **Le projet :**

Pour permettre à l'enfant de garder des repères et d'avoir une transition en douceur entre la crèche et l'école, la MPE propose aux familles un accueil périscolaire les mercredis et extrascolaire pendant les vacances scolaires. Les inscriptions se font au trimestre, en fonction des besoins familiaux.

Tout au long de l'année des activités, ateliers et sorties sont organisés pour les enfants accueillis en extrascolaire à la MPE.

- |  |   |
|--|---|
| - Jardin partagé                                   | - Rencontre avec le Cantou Maurice Fleuriel |
| - Visite du musée de l'abbaye                      | - Ciné-goûter                               |
| - Sortie neige                                     | - Découverte de la nature à l'automne       |
| - Rencontre avec AL de Chabot                      | - Activités arts plastiques                 |
| - Visite du Monde des Automates                    | - Ateliers de motricité                     |
| - Visite d'expositions au Caveau des artistes, ... |   |

La spécificité du multi accueil réside dans le fait que deux publics enfants se rencontrent : les enfants « crèche » de 2 à 24 mois (présents toute la semaine) et les enfants scolarisés de 24 mois à 48 mois maximum présents le **mercredi**.

Les plus grands de la crèche prennent plaisir à retrouver les enfants scolarisés qui les tirent vers le haut de par leur langage plus développé et par leur demande d'activités plus élaborées. Les grands mettent en place leurs jeux (construction élaborée, jeux d'imitation, échanges verbaux structurés, motricité affirmée...), et cela contribue à faire progresser les plus petits. Pour les plus jeunes qui sont scolarisés cela leur permet d'avoir un temps plus calme avec les petits de la crèche, et la possibilité de se « poser », d'avoir le choix de ne rien faire ou d'être dans des jeux libres.

## **NOM du SITE : ALSH CHABOT (accueil des 3-11 ans)**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	15	10	30	55
Pause méridienne :	15	10	30	55
Horaires après-midi :	15	10	30	55

### **Les locaux et le matériel :**

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				6 salles d'activités
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Plus une salle de sieste pour les 3-4 ans
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				3 sanitaires équipés de WC et de lavabos adaptés aux tranches d'âge
Le mobilier est adapté	x				
Accès à des salles thématiques (bibliothèque, informatique, activités manuelles...)	x				Bibliothèque

### **Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi :**

Porte sur la période : Année scolaire 2025-2026

Citez quelques objectifs pédagogiques spécifiques au mercredi :

- Apprendre à vivre en groupe et éduquer au **respect** de soi, des autres et de l'environnement.  
Prise en compte de la notion de handicap.
- Amener l'Enfant à accéder à l'**autonomie** et à la prise en charge des responsabilités.
- Permettre à l'Enfant de découvrir et de pratiquer des **activités** répondant à ses besoins.
- Respecter les **rythmes de l'Enfant**.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'**hygiène**.
- Favoriser l'**épanouissement** de l'enfant et du jeune.

- Développer les **relations** avec les parents, l'Ecole, les autres structures municipales (crèche, centres sociaux...) et les différents partenaires.
- Assurer la **sécurité** et le bien-être de l'Enfant.
- Citoyenneté, découverte et respect de l'environnement

## ❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

### **NOM du SITE : GROUPE SCOLAIRE DES AVIGNONNETS (Maternelle + Élémentaire)**

#### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :**

Maternelle : 41 (Maternelle Franche-Comté)

Elémentaire : 80 (Élémentaires des Avignonnets)

TOTAL : 121

Accueil à partir de :  2 ans      3 ans

#### **3.2 Horaires école :**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30	/	8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	/	13h30-16h30	13h30-16h30

#### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :	1	1	3	5
Pause méridienne :	3	7	25	35
Horaires après-école :	2	6	15	23

**Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire     Dérogatoire PEDT

Observations éventuelles : L'accueil de loisirs des Avignonnets est situé à l'école élémentaire des Avignonnets. Les enfants de la maternelle (Franche-Comté) sont emmenés à chaque temps périscolaire par un animateur à l'Accueil de Loisirs.

**3. 5 Les locaux - le matériel :**

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

**3. 6 Les grands axes du projet d'école :**

- **Les apprentissages et le suivi des élèves :** Développer la co-éducation (clarté des attendus de chaque niveau de classe), renforcement du lexique, maintenir la verbalisation de l'acte d'apprendre (enseigner explicitement), développer les compétences mathématiques en numération, développer l'entrée dans l'écrit.

- **Le bien-être de l'élève, le climat scolaire** : maintenir les dispositifs mise en place (accompagnement des élèves au portail, cohérence des règles, conseil d'enfants, Primavera, EVAR...), partager les dispositifs avec les nouveaux utilisateurs (TR, UEE, EILE..), développer la coopération entre élèves, accentuer les liens avec l'AL, aménager des lieux pour les rendre plus « doux » et « conviviaux »

- **Les acteurs et la stratégie** : faire vivre aux élèves des projets culturels riches, recentrer les conseils de cycle sur des thèmes pédagogiques, favoriser la liaison entre cycles.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du septembre 2025 à juillet 2026

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant
- Apprendre à vivre en groupe et éduquer au respect de soi, des autres et de l'environnement
- Amener l'enfant à accéder à l'autonomie et à la prise de responsabilité

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- brossage des dents dans un premier temps
- 2 possibilités ; jeux dans la cour ; temps calme en salle de jeux suivant l'âge, les souhaits des enfants et suivant les conditions climatiques

**3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :** Les enfants de la maternelle sont conduit par un animateur à l'Accueil de Loisirs qui se situe dans les locaux de l'école élémentaire des Avignonnets

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés		x		
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans		x		Mais possibilité si demande de l'enfant
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			

Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			Objectif prioritaire !
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		Mais possibilité si projet
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : mardis et jeudis 16h30/17h30
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Les enfants qui sortent des APC et qui sont inscrits aux activités de l'AL rejoignent un animateur en descendant des classes.
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Les élèves sont inscrits par les enseignantes en fonction de leurs besoins. Les enseignantes essaient de faire profiter à chaque élève d'au moins une période d'APC.

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			

Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		A voir pour 2025/2026
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel			x	
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			Surtout conseil d'école

**3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			Formation de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

**NOM du SITE : CHRISTIN- TRUCHET**

Maternelle Christin :53  
Elémentaire Truchet: 98  
TOTAL : 151

**Ecole Maternelle Christin**

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

**3.2 Horaires école :**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30/11h30	8h30/11h30		8h30/11h30	8h30/11h30
Horaires après-midi	13h30/16h30	13h30/16h30		13h30/16h30	13h30/16h30

**3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui      non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00/8h30	4	13		17
Pause méridienne : 11h30/13h30	12	30		42
Horaires après-école : 16h30/18h30	3	12		15

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 pour 14

Habituel en accueil périscolaire     Dérogatoire PEDT

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

### 3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x			x	
Le mobilier est adapté	x			x	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	

### 3.6 Les grands axes du projet d'école :

#### - Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement :

- Développer l'apprentissage du vocabulaire
- Développer la production d'écrits dès la petite section
- Formaliser les parcours éducatifs de chaque élève

- Modifier le carnet de suivi des apprentissages pour le rendre plus pertinent en termes de compétences travaillées
  - Poursuivre le travail mené pour aider les élèves à mieux comprendre, pour apprendre à comprendre
  - Modalités d'évaluations à poursuivre.
- **Le bien-être de l'élève, le climat scolaire**
- Travailler davantage la coopération entre les élèves des différentes classes
  - Permettre aux élèves d'avoir accès à des jeux de cour
  - Favoriser la liaison crèche/école pour préparer la première rentrée.
  - Continuer les actions menées dans le cadre de la liaison GS/CP
- **Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école**
- Faire vivre à chaque élève l'ensemble des compétences du domaine Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
  - Former les enseignants
  - Réaliser des bilans intermédiaires du projet d'école
  - Scolariser les enfants de moins de 3 ans
- **L'école dans son environnement institutionnel et partenarial**
- Recentrer les conseils de maîtres sur des thèmes pédagogiques
  - Favoriser le bien être des élèves pendant les temps de transition école/restauration.
  - Travailler avec les partenaires locaux
  - Impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant et à l'école
  -

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs Christin:

Porte sur la période de septembre 2025 à juillet 2026

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Epanouissement individuel et collectif
- Eduquer au respect et à la citoyenneté
- Autonomie

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			

Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			Adapté régulièrement suivant les tranches d'âge

- Organisation des temps avant/après-repas :
- Jeux sportifs, grands jeux ou libres en extérieur ou intérieur suivant météo pour le 2<sup>ème</sup> service, dans la cour après repas et lavage de dents.
- Pour le premier service : repas et sieste ou temps calme

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			Analyse de la pratique/SST/TDHA/DDJSP/BAFA/BAFD/formation EPE équipe
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans		x		
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			

L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			Forfait matin et soir
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? 16h30 – 17h30
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?  
Les enfants sont amenés à l'accueil périscolaire par l'enseignante après les APC
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Les APC sont proposés aux élèves qui en ont besoin en fonction des compétences définies par les enseignantes. La participation d'un élève aux APX est soumise à l'accord des parents.

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			Communication en amont AL/école : programme/projet/fonctionnement
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			2 différents, peut-être à voir une charte commune
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)			x	Système d'inscription pas assez souple : Parents=intérim/grande distribution

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Temps informels pour l'instant/prévu des temps organisés
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Jours de détachement/ à reprogrammer par période pour réajustement
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre			x	Point que l'on souhaite travailler en commun : règles de vie =

				pictogrammes réalisés par les enfants. Frise journée par les tout-petits.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x		x	

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI				
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			Si besoin
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		voir dossier
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	Besoin de formation commune éduc nationale/équipe animation

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

## Ecole du Truchet

### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :98

### 3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30		8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Horaires après-midi	16h30-18h30	16h30-18h30		16h30-18h30	16h30-18h30

### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré : Oui

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :			16	24
Pause méridienne :			55	87
Horaires après-école :			16	26

### Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire     Dérogatoire PEDT

### **3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :NON**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

### **3. 5 Les locaux - le matériel :**

TRUCHET	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure			x		Parc du Truchet
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)				x	

### **3. 6 Les grands axes du projet d'école :**

- Assurer un parcours de réussite à chaque élève
- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

### **3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :**

Porte sur la période du 01/09/2025 au 3/07/2026

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser L'Enfant à environnement, aux gestes écologiques.
- Assurer la sécurité, le bien-être de l'enfant.
- Apprendre à vivre en groupe, à trouver sa place en collectivité et éduquer au respect de soi, des autres et de l'environnement.

### **3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :**

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			Prêt d'une salle de l'école qui nous le permet
Coin lecture	x			Prêt d'une salle de l'école qui nous le permet
Espaces pour jouer en petits groupes	x			Prêt d'une salle de l'école qui nous le permet

- Organisation des temps avant/après-repas : 45 min de repas, 45 min de jeux/temps libre dans la cour de l'école + temps de trajet

### **3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :**

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés				
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés				
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri				

### **3.10 Les activités périscolaires :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			Ateliers du soir
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles			x	

Des temps individuels sont possibles	X	X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		Possible mais pas mis en place cette année
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	Parc du Truchet
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			Atelier diamant du lundi soir
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? Les lundis et jeudis de 16h30 – 17h30
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Les enfants inscrits en APC ont la possibilité d'aller à l'AL de 17h30 à 18h30.
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Les parents des enfants en difficultés ont la possibilité d'inscrire leur enfant.

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		Lors de la réunion concernant le PEDT / conseil d'école
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		Lors de la réunion concernant le PEDT
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		Lors de la réunion concernant le PEDT

Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x	Lors de la réunion concernant le PEDT
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...		x	Conseil d'école / réunions de pré-rentrée

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		PAI alimentaire
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		1 éducatrice spécialisé 2 jours par semaine
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			Formation CNFPT en webinaire

## NOM du SITE : ROSSET / CENTRE

### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : Rosset 54 élèves

Elémentaire : Centre (98 élèves)

TOTAL :152 élèves

Accueil à partir de :  2ans       3 ans

### 3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :	8	4	10	
Pause méridienne :	14	20	55	
Horaires après-école :	9	10	20	

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire     Dérogatoire PEDT

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : NON

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoitage...)

# École ROSSET (Maternelle)

## 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

## 3. 6 Les grands axes du projet d'école :

### Axes prioritaires:

#### • Assurer un parcours de réussite à chaque élève:

- Création d'un abécédaire illustré sur les 3 années du cycle.
- Développer la liaison GS-CP
- Liaison passerelle crèche-école

#### • Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire:

- Décloisonnement inter-classes d'aide aux apprentissages.

#### • Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente:

- Rencontres individuelles avec tous les parents pour lire ensemble le carnet de suivi et échanger sur le parcours de leur enfant (mois de septembre/ février)
- Renforcer la coopération entre les familles et l'école: mercredis familles

## 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du septembre 2025 à septembre 2026

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- **Travailler sur respect de soi, des autres et de l'environnement.**
- Permettre à l'enfant de se sensibiliser et d'approfondir ses connaissances sur son environnement afin de se l'approprier.
- Favoriser un comportement responsable de l'enfant d'aujourd'hui pour en faire un citoyen capable de comprendre les enjeux des débats liés à la protection de l'environnement.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'hygiène.
- **Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant.**
- Développer les relations avec les parents, l'école, les autres structures municipales (crèche, centre sociaux, autres AL...) et les différents partenaires.
- Assurer la sécurité et le bien-être de l'Enfant.
- **Développer des activités de groupe qui favorisent l'éveil corporel à travers l'utilisation des cinq sens : le toucher, l'ouïe, le goût, l'odorat et la vue.**
- **Création d'un petit jardin**

Il est à noter que ces points ne sont pas classés par ordre d'importance, ils contribuent tous au développement global de l'Enfant.

Cette année, l'équipe a retenu 3 des 8 objectifs à travailler davantage et développer dans le projet pédagogique en fonction des besoins de notre public :

- ⇒ **Le Respect**
- ⇒ **L'autonomie**
- ⇒ **L'épanouissement individuel et collectif**

Les 5 autres objectifs seront traités en transversalité.

### **3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :**

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes x 1 heure
- Nombre de services : x 1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude x liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes			x	Aménagement dans la salle de jeux
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

### **3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :**

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir			x	
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

### **3.10 Les activités périscolaires :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			

Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		En fonction de revenu
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			Participation de L' AL au réunion de rentrée avec les parents
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur		x		
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			

Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés ren

## École du CENTRE (Élémentaire)

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

CENTRE	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				Restaurant Scolaire
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)			x		Salle de motricité (uniquement à la maternelle Rosset)
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			

Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				x	Selon la loi, le nombre de sanitaires est suffisant. Toutefois, la fréquentation élevée ne permet pas de maintenir une hygiène « satisfaisante » durant toute la journée. Souci d'intimité pour les urinoirs (pas de parois).
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)				x	Pour le Centre, partage de la BCD et de la seconde salle du dispositif ULIS sur le temps du midi toute l'année.

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école : École du Centre

- Axe 1 : Pôle pédagogique

**Assurer la continuité des apprentissages notamment en construisant des programmations par cycle.**

**Développer les liaisons inter-cycles**

**GS - CP avec la maternelle Rosset,**

**CM2-6ème avec le collège du Pré St Sauveur**

**Favoriser une inclusion adaptée et efficiente des élèves du dispositif ULIS**

- Axe 2 : Communauté éducative

**Renforcer la communication**

**Favoriser les échanges entre les partenaires pour favoriser la réussite de tous les élèves.**

- Axe 3 : Les parcours de l'élève

**Accompagner chaque élève dans son parcours individuel pour devenir un citoyen raisonné et respectueux de son environnement.**

- Axe 4 : Les langages

**Conduire tous les élèves à la maîtrise des différents langages pour penser et communiquer.**

### 3.7 Le projet pédagogique:

Porte sur la période du 01/09/2025 au 3/07/2026

Citez quelques objectifs pédagogiques :

**Le Respect**

**L'Autonomie**

## **La Sécurité**

### **La lutte contre le gaspillage**

#### **3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :**

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes X **45 minutes**  1 heure

- Nombre de services :  1 service X **2 services**  3 services  en continu type self

- Mode de livraison :  liaison chaude X **liaison froide**  préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coussins de jeux calmes			x	BCD et Salle Ulis
Coin lecture			x	BCD
Espaces pour jouer en petits groupes			x	

- Organisation des temps avant/après-repas :

Un appel des élèves inscrits est réalisé. Séparation des élèves en deux services.

Activités créatives ou libres sont proposées en attendant le repas et après le repas.

Un lavage de dents est proposé après le repas pour les enfants qui le désirent.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans : NON

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés				
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés				
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri				

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			

Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			1 atelier/soir
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles			x	Espace restreint
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				1 fois par semaine dans le cadre des ateliers aides aux devoirs
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			Cela dépend si l'enfant est inscrit en atelier ou en ponctuel.
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH et également au sein de l'équipe de l'ALSH.

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus :

36 heures / enseignant(e) excepté la directrice de l'école

Organisation propre à chaque collègue mais principalement réalisées en début d'année 1 à 2 fois par semaine de 16h30-17h15/30.

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

La directrice de l'ALSH est au courant des élèves bénéficiant des APC. A l'issue du temps des APC, les élèves rejoignent l'accueil de loisirs s'ils sont inscrits.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Les APC peuvent prendre plusieurs modalités :

- remédiation suite à des difficultés scolaires,
- préparation d'un projet,
- participation à des activités / jeux divers en petits groupes

Les APC sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

### **3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			Mise en place d'une application rentrée 2025/2026 (toute mon année) école/alsh
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			Information aux familles des futurs CP sur le fonctionnement de l'ALSH (via le livret d'accueil)
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			A la demande des parents ou des directrices,
Les familles signent un règlement intérieur	x			Règlement intérieur envoyé par mail et signature d'un accusé de réception via le cahier de liaison
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			Les inscriptions sont possibles physiquement au Service Enfance Jeunesse ou par

				l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne
--	--	--	--	--

**3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Mise en place d'une réunion 1x / mois, le mardi après-midi.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

**3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

RAS

## **NOM du SITE : FAUBOURG-MOUTON**

### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :**

Maternelle : 37

Elémentaire : 68

TOTAL :105

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

### **3.2 Horaires école : MOUTON (Maternelle)**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h10-11h20	8h10-11h20		8h10-11h20	8h10-11h20
Horaires après-midi	13h10-16h20	13h10-16h20		13h10-16h20	13h10-16h20

### **3.2 Horaires école : FAUBOURG (Élémentaire)**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h20-11h30	8h20-11h30		8h20-11h30	8h20-11h30
Horaires après-midi	13h20-16h30	13h20-16h30		13h20-16h30	13h20-16h30

### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui      non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :	1	2	6	9
Pause méridienne :	3	10	17	30
Horaires après-école :	1	2	10	13

### **Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	Pour les maternelles mouton
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)				x	

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école FAUBOURG

- Améliorer la maîtrise de la langue française
- enrichir le champ culturel
- vivre des expériences collectives

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école MOUTON

- assurer un parcours de réussite à chaque élève :
  - Classe de première scolarisation avec projet d'accueil adapté  
projet plurilingue
- interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
  - conseil de cycle pour les élèves à besoins particuliers
  - démarches autour du plurilinguisme
  - échanger avec les différents partenaires CAMSP, CMP, CMPP sur la prise en charge des élèves à besoins particuliers
- construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente
  - café des parents
  - actions communes avec le périscolaire pour améliorer le fonctionnement entre les structures et la continuité éducative dans le cadre du PEDT
  - travailler entre classes et avoir des projets communs.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du septembre 2024..... au septembre 2025 .....

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Guider l'enfant à une bonne autonomie en respectant son rythme biologique en toute sécurité.
- Eduquer au respect de soi, des autres enfants et de l'environnement.
- Amener l'enfant à être « acteur de son temps de loisirs ».
- Inviter les familles à entrer dans la vie du centre.

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  x 45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Ce temps est partagé sur 3 grands axes :

- o Fournir à l'enfant un espace de décompression
- o Permettre à l'enfant l'accès à un espace pour « ne rien faire »
- o Proposer des activités encadrées pour éviter l'ennui

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Pour les plus petits (TPS-PS et CP-CE1)
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Pour les TPS, PS et certains MS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			Les siestes sont toujours débutées pendant le temps périscolaire en maternelle
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			Remplacement ATSEM par personnel périscolaire

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			

Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			Le soir pour les élémentaire du Faubourg
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?

Pour le Faubourg : Lundi et Mardi de 16h30 à 17h30

Pour Mouton : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h20 à 17h05

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Pour Mouton : L'école prend le même soir les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs pour éviter aux animateurs de faire deux trajets entre Mouton et Faubourg.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Pour faubourg : Choix des enseignants en fonction des difficultés rencontrées par les enfants.

Pour Mouton : Priorité est donné aux Moyens et aux Grands.

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			

Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			
--	---	--	--	--

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X Mouton		X Faubourg	Sur des cas difficiles au Faubourg
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			Particulièrement pour les enfants de -6ans
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			En particulier à l'école Mouton
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...			x	Toujours au conseil d'école et à la réunion de rentrée pour Mouton.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI		x		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			Si le cas se présente.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		Mais peut-être l'année prochaine.
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

## **ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs.**

### **NOM du SITE : AVIGNONNETS**

#### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :**

##### **➤ Parents :**

Ils attendent que leur enfant puisse bénéficier d'aide aux devoirs ainsi qu'un accompagnement à la scolarité de leur enfant à travers des ateliers ludiques et éducatifs. Ils souhaitent une communication claire sur le fonctionnement des ateliers. Les parents souhaitent une prise en compte des spécificités de leur(s) enfant(s) (élèves en situation de handicap, enfant de maternelle...).

##### **➤ Enseignants :**

L'équipe pédagogique souhaite que les transitions entre l'école et l'AL soient les plus fluides et sécurisées possibles. Ils attendent que les règles de l'école sur le temps scolaire et sur le temps de l'alsh soient les mêmes. Ils attendent également que les temps de midi soient organisés pour permettre aux élèves d'être disponibles aux apprentissages de l'après-midi.

L'équipe pédagogique attend une bonne communication de la part des membres de l'équipe d'animation : incident, état de l'enfant, attitude/comportement qu'il conviendrait de signaler.

Le directeur attend une surveillance active sur tous les moments de présence des enfants.

##### **➤ Équipe d'animation :**

L'équipe d'animation attend une bonne communication de la part des enseignant(e)s : sur le travail à réaliser, sur un incident ou état de l'enfant qu'il conviendrait de signaler, sur les spécificités de certains enfants (besoins, attention, attitude/comportement.).

##### **➤ Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

#### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :**

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

**Objectif 1 : assurer une cohérence éducative pour contribuer au bien-être de l'enfant**

**Objectif 2 : partage des connaissances entre acteurs (parents-enseignants-animateurs-enfants), notamment sur des comportements eco-responsables.**

**Objectif 3 : Prise en compte des spécificités et des besoins des enfants en fonction de leur âge, de leur situation individuelle**

**4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :**

**Objectif 1 : assurer une cohérence éducative pour contribuer au bien-être de l'enfant**

- liaison équipe pédagogique / équipe d'animation : mise en place d'un cahier de liaison entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation dans lequel on retrouverait : les règles de vie et de bon fonctionnement de l'école, les informations importantes sur les élèves et/ou les classes (voyages scolaires, incidents...)
- explicitation aux parents des ateliers proposés et du fonctionnement de l'ALSH
  - échanges réguliers avec les parents sur l'évolution de l'enfant et ses besoins.

**Objectif 2 : partage des connaissances entre acteurs (parents-enseignants-animateurs-enfants), notamment sur des comportements eco-responsables.**

- réaliser des projets communs entre les 2 équipes ou d'un prolongement des activités et compétences travaillées en classe (exemple : découverte d'un artiste, co-entretien du jardin de l'école...)
- participation des parents aux activités périscolaires (exemple : atelier cuisine, touche à tout...)
- valorisation des activités réalisées par les enfants : exposition, diffusion sur le site de la Ville.
- utilisation du blog de l'école

**Objectif 3 : Prise en compte des spécificités et des besoins des enfants en fonction de leur âge, de leur situation individuelle**

- mise en place d'activités pour les maternelles
- accueil des enfants en situation de handicap
- échanges formels entre enfants, animateurs et enseignant (directeur) sur le ressenti des enfants à l'alsh

## **NOM du SITE : CHRISTIN**

### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :**

- **Parents :**
  - Communication fluide entre école et ALSH sur les différents temps de la journée
  - Accueil bienveillant de tous les acteurs
- **Enseignants :**
  - Travailler sur des repères communs
  - Rendre fluide les temps de transition
- **Equipe d'animation :**
  - Travailler sur des repères communs
  - Rendre fluide les temps de transition
  - Travailler avec des personnes référentes et stables
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :**

*Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...*

#### **Objectif 1 : Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs pour contribuer au mieux être de l'enfant**

- Action: Pour assurer le bien être de l'enfant aux moments de transition (11h30), donner la possibilité à 2 animatrices de venir chercher les enfants de TPS et de PS dans les classes, de les passer aux toilettes et de les emmener au restaurant scolaire avant l'arrivée des parents à 11h30
- Action : prévoir des temps de communication entre directrices écoles/ALSH pour travailler sur le suivi des enfants (déroulement de la journée, points spécifiques (inclusion...))

#### **Objectif 2 : travailler ensemble sur des projets communs**

- Action : établir avec les enfants un règlement notamment sur les règles de vie collective et les lieux partagés
- Action : réaliser une frise du temps pour aider les enfants à se repérer pendant la journée, utilisé par les deux structures
- Action : favoriser l'activité physique des enfants dans le cadre des APQ (Activités Physiques Quotidiennes) pendant les temps scolaires et périscolaires.

#### **Objectif 3 : Préparer les élèves (et les parents) aux continuités et aux ruptures notamment dans le cadre de la liaison GS/CP et entre les temps scolaires et les temps périscolaires**

- Action : Accueil des nouveaux parents lors des portes ouvertes
- Action : accueil des futurs CP en classe et repas des GS au restaurant scolaire du TRUCHET élémentaire

- Action : Atelier du soir commun ALSH Christin/Truchet
- Action : APC Christin au TRUCHET

**4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :**

## **NOM du SITE : TRUCHET**

### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs : Accueil de Loisirs et école du Truchet**

- **Parents : renforcer les liens avec les parents (notamment les parents des enfants qui fréquentent l'AL uniquement le midi)**
- **Enseignants : Maintenir le temps de communication entre l'AL et l'école sur les temps de passation des enfants / Continuer à appliquer et à renforcer les mêmes règles pour plus de cohérence.**
- **Equipe d'animation : maintenir un climat convivial et un esprit d'équipe solidaire**
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) : apprendre à vivre en groupe, à trouver sa place en collectivité et éduquer au respect de soi, des autres et de l'environnement.**
- **Mise en place d'un conseil des enfants dans certaines classes.**

### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :**

*Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...*

**Objectif 1 : Mettre d'avantage en avant l'Accueil de Loisirs aux yeux des parents**

**Objectif 2 : Sensibiliser à la sécurité (déplacement AL-école)**

**Objectif 3 : Sensibiliser à l'environnement et encourager les comportements écoresponsables chez les enfants**

### **4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :**

**Objectif 1 : Mettre d'avantage en avant l'Accueil de Loisirs aux yeux des parents**

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre

<b>Action 1</b>	Mise en avant de l'AL durant les événements organisés par l'école (conseil d'école, réunion de rentrée, fête de l'école, etc)	Directrice AL, parents, équipe enseignantes	Dates des événements	Retour des parents, questions posées, engouement, etc
<b>Action 2</b>	Continuer la publication d'un topo des ateliers du soirs/projets sur le site de la ville	Equipe AL	Durant l'année	Retour des parents
<b>Action 3</b>	Mettre en place un lieu pour afficher photos et projets de l'AL (panneau liège sous le préau/vitrine)	Equipe d'animation, équipe enseignante	Mise en place en début d'année et mis régulièrement à jour	-Panneau mis à jour régulièrement -Retour des parents

**Objectif 2 : Sensibiliser davantage au respect et à la sécurité notamment avec le déplacement AL-école**

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>	Rappel et lecture du règlement intérieur	Anim, enfants	L'année scolaire	Règles respectées
<b>Action 2</b>	Mise en place de la semaine de la sécurité routière (permis piéton et vélo)	Enfants, équipe enseignante	Fin d'année scolaire	Retour des enfants et parents, nombre de permis délivrés
<b>Action 3</b>	Aménager un lieu d'affichage (charte, règlement, règle de vie)	Anim, enfant	L'année scolaire	Lieu trouvé et organisé, règles respectées

**Objectif 3 : Encourager les comportements écoresponsables chez les enfants**

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>	Continuer la mise en place du tri à l'AL et dans les classes	Anim, enfants, équipe enseignante	Toute l'année	Affiche visible, tri respectés
<b>Action 2</b>	Mettre en place un atelier sur le recyclage le soir	Anim, enfants	1 fois par semaine durant 1 trimestre	Nombre d'atelier réalisé, créations finales, implication des enfants
<b>Action 3</b>				

## **NOM du SITE : CENTRE**

### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :**

- **Parents :**
  - Facilité d'inscription - souplesse
  - Mensualisation des frais périscolaires et de cantine
- **Enseignants et équipe d'animation**
  - Poursuivre le développement du lien école/ ALSH à travers des outils, activités et projets communs (Blog : Toute mon année).
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**  
**X**

### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :**

*Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...*

**Objectif 1 :** Sensibiliser l'enfant au respect de la nature et de préservation de la planète

**Objectif 2 :** Développer les relations école-familles-périscolaire

**Objectif 3 :** Promouvoir la santé globale des élèves en développant leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements favorables à une alimentation équilibrée, à l'activité physique régulière et au bien-être.

### **4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :**

**Objectif 1 :** Sensibiliser l'enfant au respect de la nature et de préservation de la planète

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	<p><i>Développer le sens de l'intérêt général.</i>  <i>Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.</i></p> <p><i>Initiation au développement durable :</i>  <i>sensibilisation aux biens communs (ressources naturelles, biodiversité, etc.).</i></p>	Enseignantes + Personnel ALSH + élèves	Selon programmation de.s enseignante.s	Compétences inscrites dans le bulletin officiel du 30 juillet 2020
Action 2	<p><i>Proposition d'ateliers recyclages avec des objets ou matériaux afin de fabriquer des nouveaux objets.</i></p> <p><i>Visite du SYDOM (syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura) à Lons le Saunier</i></p> <p><i>Ateliers avec Les jardins partagés : découvrir le compost, sensibiliser les élèves / familles au « zéro déchet »</i></p>	Personnel ALSH + Enseignantes + élèves + Intervenants SICTOM / SYDOM + Les Jardins partagés	Dates à convenir avec le SYDOM	Visite du SYDOM Séances aux jardins partagés

#### Objectif 2 : Renforcer les relations école-familles-périscolaire

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre

Action 1	<i>Mise en place d'une réunion mensuelle afin de faire une synthèse sur les besoins / difficultés rencontrés par rapport aux élèves accueillis.</i>	Personnel ALSH + Enseignantes	Sur toute l'année scolaire	Compte-rendu à l'issue de la réunion.
Action 2	<i>Mise en place d'un outil commun école – ALSH</i>	Enseignantes + Personnel ALSH	Sur toute l'année scolaire	Publication sur le blog <i>Toute mon année</i>
Action 3	<i>Sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire, apporter des conseils et des outils pour rendre les moments de repas plus sereins.</i>	Parents	Rentrée 2025	Taux d'inscription des parents au programme

**Objectif 3 :** Promouvoir la santé globale des élèves en développant leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements favorables à une alimentation équilibrée, à l'activité physique régulière et au bien-être.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	<i>Sensibilisation des élèves à l'importance du bien-manger et d'une activité physique régulière</i>	Enseignantes + Personnel ALSH + élèves	Date à définir	Réalisation des 6 ateliers  Formation des équipes
Action 2	<i>Atelier cuisine sur le thème « manger autrement »</i>	Personnel ALSH +	1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> trimestre	Réalisation de différentes recettes, prise de photos et publications sur

	<i>Constitution d'une bibliothèque commune ALSH/école sur les origines des aliments.</i>	élèves		Toute mon année
Action 3				

## **NOM du SITE : MOUTON & FAUBOURG**

### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :**

**Parents** : Participer aux restitutions photos, kermesse, spectacle, événements.

**Enseignants** : être cohérent entre l'école et l'accueil de loisirs.

**Equipe d'animation** : conserver la stabilité de l'équipe.

**Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :**

*Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...*

**Objectif 1** : Développer le vivre ensemble

**Objectif 2** : sensibiliser au développement durable

**Objectif 3** : favoriser le bien-être de l'élève et de l'adulte.

### **4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :**

**Objectif 1** : Développer le vivre ensemble

**Action 1** : comprendre le respect, la sécurité.

**Action 2** : comprendre et assimiler les règlements intérieurs des écoles et de l'AL.

**Action 3** : agir en sécurité dans la rue, dans l'école et dans l'accueil de loisirs.

**Objectif 2** : sensibiliser au développement durable

**Action 1** : développer le sens de l'intérêt général et discussion sur le bien commun, ressources naturelles, biodiversité, tri, gaspillage alimentaire et de l'eau.

**Action 2** : proposition d'atelier recyclage avec des matériaux afin de fabriquer de nouveaux objets.

**Action 3** : atelier jardin, découvrir le compost.

**Objectif 3** : favoriser le bien-être de l'élève et de l'adulte.

**Action 1 :** Atelier relaxation après le repas du midi.

**Action 2 :** 30 minutes de sport par jour.

## **Mise en œuvre et animation du PEDT**

➤ **Pilote du PEDT :**

➤ **Composition du comité de pilotage :**

*Il convient d'assurer à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSSEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports), avec la possibilité d'ouvrir à différents partenaires locaux, notamment des associations locales.*

➤ **Péodicité des réunions :**

➤ **Composition des comités de suivis :** *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec, le pilote du PEDT, des représentants de l'école/accueil de loisirs des représentants des parents.*

➤ **Péodicité des réunions :**

➤ **Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives :** *(commission scolaire, groupe de travail thématique...)*

➤ **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

*Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendus écrits, prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges, résolution de difficultés, réalisation d'actions concrètes pour répondre aux objectifs partagés...*

## ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :  
Ville de Saint-Claude : Accueil de Loisirs de CHABOT

Rappel des horaires : 7h00-18h30 (inscription en demi-journée avec ou sans repas ou journée)

Nom de l'accueil de loisirs 1 : Accueil de Loisirs de CHABOT

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h00-11h30	12	24	30	66
Pause méridienne : 11h30-13h30	12	24	30	66
Horaires après-midi : 13h30-18h30	10	20	25	55

### Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi		x		
Une charte de bon usage des locaux est mise en place		x		
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	x			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi		x		

Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi		x		
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi		x		
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	x			
Autre				

#### Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues	x			
Les activités proposées sont diversifiées	x			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons	x			
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	x			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	x			En cours
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			
Autre				

#### Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	x			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	x			
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	x			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	x			
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	x			

Autre					
-------	--	--	--	--	--

#### Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	x			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	x			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	x			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	x			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	x			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	x			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	x			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités	x			
Autre				

#### Type d'activités proposées le mercredi (vous pouvez illustrer)

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives
- Autres

**Partenaires** (vous pouvez illustrer)

- x Associations culturelles et environnementales : jardins partagés, CPIE
- x Associations sportives : USEP
- Équipe enseignante
- X Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)
- Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

**Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation** (vous pouvez illustrer)

- X Intervenants associatifs rémunérés CPIE
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)
- Autres

## **ANNEXE 3 facultative**

### **Objectifs éducatifs spécifiques aux jeunes de 13-25 ans**

- Précisez les établissements du second degré, ou organismes de formation existant sur le territoire ? Quels sont les structures qui interviennent sur votre territoire auprès des adolescents et jeunes adultes ?

**Cité scolaire du Pré-Saint-Sauveur**  
Collège + lycée polyvalent + section pro + BTS  
Rue du Tomachon 39200 Saint-Claude

**Institution Saint-Oyend**  
Collège privé (anciennement Maîtrise de la Cathédrale)  
3, rue Rosset, 39200 Saint-Claude

**Structures intervenants auprès des adolescents**

**Aventure Ados (Centre Aventure Ados)** : Pour les 11-17 ans : animations de loisirs, activités sportives, culturelles, environnementales, chantiers, séjours pendant les vacances

**Mission Locale Sud Jura** : Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation, les projets professionnels.

**Contrat de Réussite Éducative (CRE)** : Accompagnement individuel des jeunes de 6 à 16 ans avec des difficultés scolaires, sociales ou familiales ; ouverture culturelle, tutorat, activités.

**Centre Médico-Psychologique (CMP) Enfants / Adolescents** : Prise en charge de troubles psychiques / comportementaux, suivi thérapeutique, bilans, etc.

**A.S.E.A.J (Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura)** : Médiation familiale, accompagnement socio-éducatif, soutien en cas de rupture ou de crise.

- Continuité entre les temps scolaires/ extra-scolaires/ familles : Existe-t-il déjà des dispositifs, instances de dialogue, projets, favorisant la continuité éducative ?

Oui, plusieurs **dispositifs et instances** existent déjà pour favoriser la continuité éducative :

- **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** : cadre partenarial piloté par la Ville, associant Éducation nationale, associations, structures jeunesse et familles, pour assurer la cohérence entre école, périscolaire et loisirs.
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : propose un appui méthodologique pour les devoirs, des activités culturelles et sportives, et implique les parents dans le suivi éducatif.
- **Contrat de Réussite Éducative (CRE)** : suivi individualisé des enfants et adolescents de 6 à 16 ans rencontrant des difficultés, avec articulation entre l'école, les familles et les acteurs sociaux.
- **Comités ou réunions de suivi éducatif (écoles, collèges, structures jeunesse)** : permettent des échanges réguliers entre enseignants, animateurs, parents et partenaires institutionnels.
- **Conseil Municipal Jeunes (CMJ)** : instance de dialogue et de participation citoyenne des jeunes, favorisant le lien entre leur vie scolaire, familiale et la collectivité.
- **Réseau associatif local (Aventure Ados, MJC, La Fraternelle, clubs sportifs, ASEAJ, etc.)** : propose des activités éducatives, culturelles et citoyennes en lien avec les établissements scolaires et le service jeunesse.

- Quels sont les besoins identifiés / les points forts du territoire en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes ?

Besoins identifier :

- **Accompagnement scolaire et insertion** : renforcement du soutien aux devoirs, orientation et accompagnement vers la formation ou l'emploi (particulièrement après le collège ou le lycée).
- **Espaces de sociabilisation** : demande d'espaces sécurisés et accessibles pour se retrouver en dehors de l'école et de la famille (lieux jeunes, maison des ados, locaux associatifs).
- **Accès à la culture et aux loisirs** : besoin de développer une offre diversifiée (activités sportives, culturelles, numériques) et adaptée aux différents profils d'ados.

- **Santé et prévention** : accompagnement sur les questions de santé mentale, d'addictions, de sexualité, de citoyenneté numérique.
- **Mobilité** : difficultés de déplacement vers les activités, notamment pour les jeunes des hameaux et villages autour de Saint-Claude.

**Points forts du territoire :**

- **Réseau éducatif et partenarial solide** : présence d'un PEDT, du CLAS, du **Contrat de Réussite Éducative** et de structures comme la **Mission Locale Sud Jura**, qui favorisent la continuité éducative.
- **Structures jeunesse actives** : Aventure Ados, associations sportives et culturelles, La Fraternelle, MJC, etc.
- **Instances de participation** : Conseil Municipal Jeunes, qui permet l'implication citoyenne et l'expression des jeunes.
- **Richesse culturelle et patrimoniale locale** : Maison du Peuple, cinéma, associations artistiques, permettant une ouverture culturelle aux adolescents.
- **Cadre naturel** : un environnement montagnard propice aux activités sportives et de plein air, régulièrement mobilisé dans les projets jeunesse.

- **Préciser les objectifs déjà déclinés au sein de la Convention globale de territoire qui concernent directement le périmètre du votre PEDT pour les 13-25 ans :**

En renouvellement

- **Autres objectifs en direction des adolescents et jeunes adultes que vous souhaiteriez décliner sur le territoire du PEDT :**

## **5. Pilotage**

### **Composition du comité de pilotage PEdT / Commission des affaires scolaires**

**Le comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs éducatifs :**

Direction Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports du Jura  
Inspecteur de l'Éducation Nationale

Conseiller Pédagogique de l'Education Nationale

Directeur représentant des écoles élémentaires

Directeur représentant des écoles maternelles

Représentant des parents d'élèves des écoles élémentaires

Représentant des parents d'élèves des écoles maternelles

Adjoint au Maire aux affaires scolaires

Directeur Générale des Services

Conseiller Municipal délégué à la Petite Enfance

Directrice du Service Enfance, Petite Enfance

Responsable Petite Enfance (Directrice de la Maison de la Petite Enfance)

Responsable Enfance

Responsable du Service Attractivité Sportive

Directrice du Pôle Saint-Claude Ville attractive (Développement Territorial et de la Politique de la Ville)

Coordonnateur Contrat de Réussite Éducative/Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité

Directeur représentant des Accueils de Loisirs maternels

Directeur représentant des Accueils de Loisirs élémentaires

### **À titre consultatif**

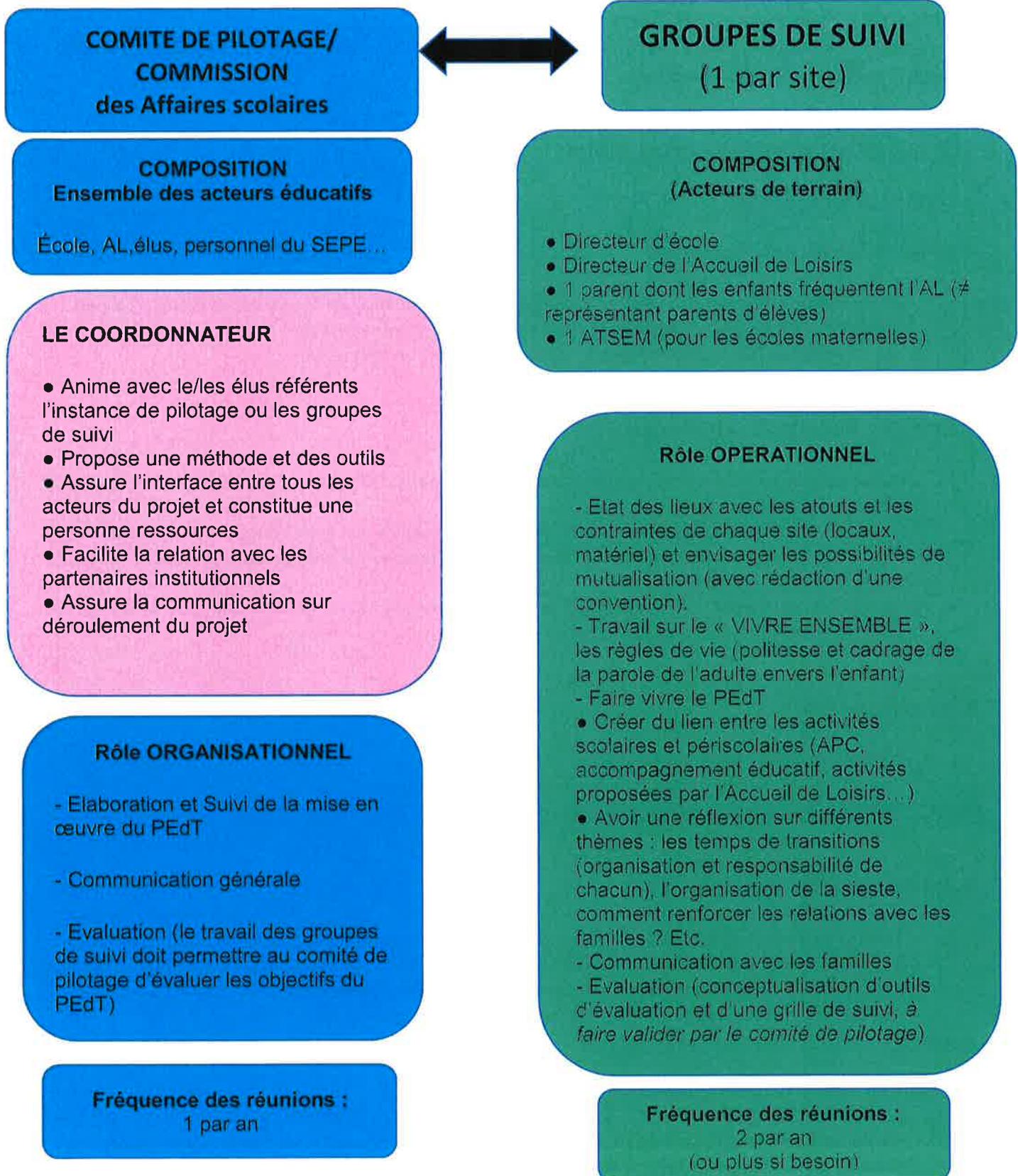
Directrice de l'école privée maternelle et élémentaire Institut Saint Oyend

Président de l'APEL

### **Autres partenaires**

Associations, clubs sportifs, services municipaux...

## Modalités de pilotage



## 6. Evaluation

Un rapport d'évaluation doit être produit 6 mois avant le terme du PEDT.

Un bilan d'étape annuel est recommandé.

Les comptes rendus des réunions des comités de pilotages sont envoyés au groupe d'appui départemental : [ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr](mailto:ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr)

. Périodicité des temps d'évaluation : à l'année

. Vos indicateurs de pilotage

### 6.1 Pour les acteurs du temps scolaire

- ✓ *Comparaison des résultats scolaires à l'année qui précède la mise en œuvre des nouveaux rythmes*
- ✓ *Vigilance et concentration des élèves pendant les temps d'apprentissages*
  - Matin (début, milieu, fin)
  - Après-midi (début, milieu, fin)

### 6.2 Pour les acteurs du temps périscolaire

- ✓ *Evolution du nombre d'enfants inscrits aux différents temps d'accueil (pourcentage, effectif, taux d'assiduité...)*
- ✓ *Adéquation des activités au moment de la journée / Alternance d'activités dirigées et d'activités libres (espace de jeu organisé mais non dirigé) / Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes, possibilité pour l'enfant de s'isoler*
- ✓ *Organisation de la pause méridienne (Qualité du temps de repas, du temps de repos ou de sieste suivant l'âge des enfants, des activités proposées)*

### 6.3 Pour les parents

- ✓ *Motivation de l'enfant à aller à l'école*
- ✓ *Motivation de l'enfant à participer à des activités périscolaires*
- ✓ *Moments où l'enfant se retrouve seul à la maison (plus de 45 minutes en continu)*

### 6.4 Pour le comité de pilotage

*Fonctionnement du groupe de pilotage (nombre de réunions, comptes rendus)*

*Incidences financières pour la collectivité*

*Les autres difficultés rencontrées (recrutement, organisation, logistique...)*

*Niveau d'atteinte des objectifs fixés, via les retours des groupes de suivi*

### 6.5 Pour les acteurs de loisirs extra-scolaires

- ✓ *Harmonisation de l'offre de loisirs sur la Ville / Optimisation des salles et des créneaux disponibles*
- ✓ *Incidence sur la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi*

## 7. Liste des documents annexes

*Annexe 1 : Projet Éducatif de la Ville de SAINT-CLAUDE*

### Signataires du Projet

Monsieur Jean-Louis MILLET  
Maire de Saint-Claude



Nom, date et signature :  
Jean-Louis MILLET, le 26 septembre 2025

A blue ink signature of Jean-Louis MILLET's name, which appears to be "Millet".

Madame le pilote du projet éducatif territorial  
Directrice du Service Enfance, Petite Enfance

Nom, date et signature :  
Nadine TUYPENS, le 26 septembre 2025

A blue ink signature of Nadine TUYPENS's name, which appears to be "Tupens".

## **6.6 Evaluation transversale :**

- ✓ *Respect des rythmes de l'Enfant : Alternance Apprentissages / Repos / Activités + Articulation avec ce que vit l'enfant durant la journée, la semaine...*
- ✓ *Respect des règles Républicaines / Changement de comportement / Règles de vie concertées avec l'accueil périscolaire*
- ✓ *Qualité des relations et de la communication entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, parents) / temps de discussion*
- ✓ *Qualité des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs*
- ✓ *Harmonisation des différentes offres en direction des élèves (APC, Accompagnement Éducatif, Activités AL). Durée des périodes d'activité et modalités d'inscription pour une meilleure lisibilité (Enfants, parents, enseignants, animateurs).*

